

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

16968

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01761

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUNEDIANE M. shammed

Date de naissance : 28.03.53

Adresse : 64-115 ALAYOUN. CASABLANCA

Tél. : 067.1633.050

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR ASKOUR Meryem
Spécialiste des Maladies
Cardio - Vasculaires
Boulevard Alayoun 6010 Casablanca
Rue N° 7 Résidence de Rihab Garden Immeuble 2
Appart 3 1er Etage Casablanca

Date de consultation : 04.12.19

Nom et prénom du malade : BOUNEDIANE M. shammed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA grade II

MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

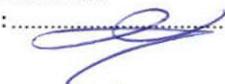
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 16 JAN 2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Goefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/12/19	Cst ECG		250,00	Dr. ASKOUR M.D. Spécialiste des Malades Cardio-Vasculaires Boulevard Alayounie Lotissement Youssra Rue N° 7 Résidence Riad Garden Immeuble 2 Appartement 1010 Casablanca 20000 ASKOUR M.D. Spécialiste des Malades Boulevard Alayounie Lotissement Youssra Rue N° 7 Résidence Riad Garden Immeuble 2 Appartement 1010 Casablanca 20000
08/01/2020	Cs	Gradut		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture ADDITIF
 Dr M. TAHRI JOUTEI	04 Dec 2019	2543,40 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ASKOUR Meryem

Spécialiste en Cardiologie et Maladies Vasculaires

DU de Cardiologie Congénitale et Pédiatrique

Ancienne interne du CHRU de Lille

Echodoppler Cardiaque - Holter ECG

Holter tensionnel - Epreuve d'effort

الدكتورة مريم أسكور

اختصاصية أمراض القلب والشرايين

خريجة كلية الطب ليل بفرنسا

Casablanca le : 04/12/19

BouMEDIANE MOHAMMED

$$145,90 \times 6 = 875,40$$

COVERSYL 5mg : 1cp/j matin

LOPLANIX : 1cp/j midi

$$278,10 \times 6 = 1668,10$$

III 6 mois

TOTAL = 2543,40 DH

Dr. ASKOUR Meryem
Spécialiste des Maladies
Cardio - Vasculaires
Boulevard Alayoun - Lotissement Yousra
Rue N° 7 Résidence Rad Garden Imm. 2
Appt 3 1er étage Oulfa - Casablanca



Docteur ASKOUR Meryem

Spécialiste en Cardiologie et Maladies Vasculaires

DU de Cardiologie Congénitale et Pédiatrique

Ancienne interne du CHRU de Lille

Echodoppler Cardiaque - Holter ECG

Holter tensionnel - Epreuve d'effort

الدكتورة مريم أسكور

اختصاصية أمراض القلب و الشرايين

خريجة كلية الطب ليل بفرنسا

Casablanca le : 08/01/2020

Mr Bounedjane MOHAMED

208,00 x 2

ICP. V. (S.V.)

COVERAM 5/5 : ICP. V. matin

III 6 mois

T = 416,00 DH

08 Janv 2020



ASKOUR Meryem
Spécialiste des Maladies
Cardio - Vasculaires
Boulevard Laymoun Lotissement Yousra
Bld. 7, résidence Ryad Garden immeuble 2
Appt 3, 1er étage - Tél / Fax : 05 22 98 50 98 - GSM : 06 94 67 20 41 - E-mail : meryemaskour@gmail.com

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 278,00 DH
6 118001 082018

145,90

145,90

145,90

145,90

208,00

208,00

145,90

145,90

valable 3 mois

Le 04/12/2019

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Dr ASKOUR MERYEM

Certifie que Mlle, Mme, M. :

RouhEDIANE MOHAMED

Présente

Accidents ischémiques transitoires à Reptilin + HTA grade II

Nécessitant un traitement d'une durée de :

longue durée

Dont ci-joint ordonnance :

COLERANT 5/5 11 GOLAVIX

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : declarationmaladie@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 fax : 0522-22-78-18

Adresse : 6ème étage, Avenue BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heinrich Heine) Casablanca

*Dr. ASKOUR Meryem
Spécialiste des Maladies
Cardio-Vasculaires
6ème étage Avenue BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heinrich Heine) Casablanca
Bld. N° 7 Avenue BENABDELLAH
App. 3 1er étage ouest
Casablanca*

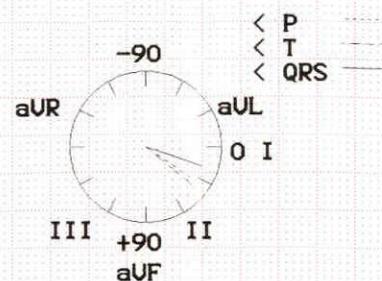
*Dr. ASKOUR Meryem
Spécialiste des Maladies
Cardio-Vasculaires
6ème étage Avenue BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heinrich Heine) Casablanca
Bld. N° 7 Avenue BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heinrich Heine) Casablanca
Boulevard Avenue BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heinrich Heine) Casablanca*

QWERET:

Résultats mesures:

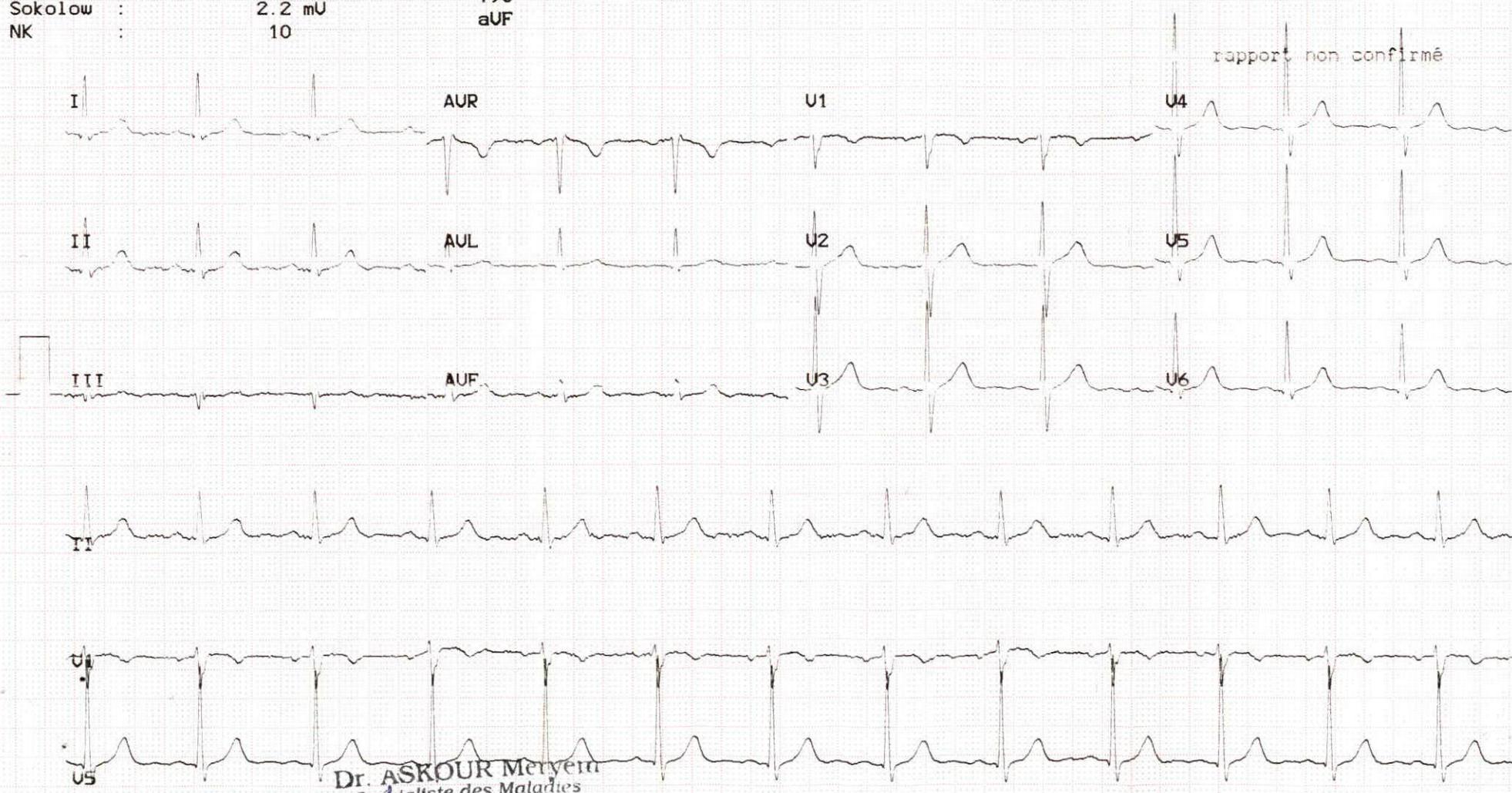
QRS : 102 ms
 QT/QTcB : 396 / 450 ms
 PQ : 162 ms
 P : 104 ms
 RR/PP : 776 / 775 ms
 P/QRS/T : 35/ 20/ 40 degrés
 QTD/QTcBD: 38 / 43 ms
 Sokolow : 2.2 mV
 NK : 10

DFFFF:



Interprétation:

zone transition. R/S entre U1 et U2
 ECG normal probable



Dr. ASKOUR Meryem
 Spécialiste des Maladies
 Cardio - Vasculaires
 Boulevard Alphonse Luttezement Youssouf
 Rue N°7 Résidence Rissi Garden Imm. 2
 Appart. 3 1er étage Oulfa - Casablanca

04/12/19

01 Jan. 2001 21:25:48 25mm/s 10mm/mV ADS 50Hz 0.08 - 40Hz 4x2.5R3 Mode auto. U6.2 12i (1)